

Condition générales

1. Les parties se jouent uniquement sous réservation et selon la disponibilité du calendrier. Elles sont validées uniquement par paiement anticipé ou acompte au minimum 48h à l'avance.
2. Le paintball peut se pratiquer dès 14 ans (une décharge est à signer par un représentant légal pour les -18 ans).
3. Le paintball pour enfant peut se pratiquer de 8 à 13 ans, un adulte minimum doit les accompagner et chaque enfant doit avoir une décharge signée par un représentant légal.
4. Les activités ne sont pas recommandées lors de grossesse ou d'handicap important.
5. En cas d'annulation plus de 48h avant le début de la partie, le client peut choisir entre conserver l'acompte pour une prochaine partie ou être remboursé. En cas d'annulation moins de 48h avant le début de la partie, le montant total de la partie est dû.
6. Être sous emprise de drogue ou d'alcool est strictement interdit, l'entreprise se réserve le droit d'interdire l'accès à la zone de jeu et sans remboursement de la partie.
7. Nous ne tolérons aucun comportement anti-sportif ou violent dans notre infrastructure, l'acte sera directement sanctionné par un avertissement, s'il y a répétition se sera l'expulsion.
8. Il est de la seule responsabilité des joueurs à veiller sur leurs biens et aux biens d'autrui, ils ne pourront tenir la société exploitante comme responsable. Les joueurs ne peuvent pas tenir le staff ou les propriétaires des lieux comme coupable en cas de perte, vol ou bris de leurs biens.

Règles de sécurité | Règles basiques | CG

9. Les joueurs s'engagent à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'activité de paintball, ainsi qu'à respecter les consignes des animateurs.
Ils s'engagent également à faire preuve de respect envers l'équipement et le matériel mis à disposition. En cas de non-respect le Paintball, se réserve le droit d'exclure définitivement de la partie un joueur et cela sans remboursement possible.

10. Les joueurs déclarent avoir une responsabilité civile privé les assurant contre tous sinistres causés à eux-mêmes ou à autrui et que leur contrat ne mentionne pas de clause contraire à ce qui à été précédemment écrits.

11. L'entreprise se réserve le droit d'annuler la partie si elle estime que les joueurs ne sont pas aptes à jouer leur partie.

12. Chaque participants doit obligatoirement signer les conditions. Par leurs signatures ils les acceptent sans réserve.